



Webinaire - 24 septembre 2026

Le Cadre francophone des certifications : repères pour les pouvoirs locaux



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



CADRE
FRANCOPHONE
DES CERTIFICATIONS



Francophones
Bruxelles



Wallonie



Cofinancé par
l'Union européenne

Menu de la séance (partie 1)

1	Quels sont les enjeux liés à la compréhension du cadre francophone des certifications pour les pouvoirs locaux ? Contexte et réalités de terrain Par Gaëlle DE ROECK, Chef du service Fonction Publique Locale et Chloé BAUDOIN, Conseillère, UVCW
2	Comprendre les certifications et le Cadre francophone des certifications Par Florane MALAM, Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC
3	Les équivalences de diplômes : un dispositif distinct du Cadre francophone des certifications Par Elodie PIERARD, Directrice f.f., Direction des affaires générales et de la sanction des études, Fédération Wallonie - Bruxelles
4	Des repères pour mieux interpréter certaines certifications • <i>Les certifications de l'enseignement secondaire</i> Par Elodie PIERARD, Directrice f.f., Direction des affaires générales et de la sanction des études, FW-B • <i>Les certifications de la formation professionnelle (à travers les exemples de l'IFAPME/SFPME, du Forem et de Bruxelles Formation)</i> Par Benoit GRIDELET, Chargé de mission certification, Direction du Développement Pédagogique, IFAPME • <i>Les titres de validation des compétences</i> Par Marily ROST, Directrice f.f., Consortium de validation des compétences

Menu de la séance (partie 2)

Courte pause 😊	
5	Cas concrets, exemples de mises en pratiques Par Florane MALAM, Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC
6	Où trouver l'information fiable ? Par Florane MALAM, Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC
7	Moment d'échange / Q/R des participants En présence de l'ensemble des orateurs et de Stéphanie BOUVEROUX, Chargée de projets et secrétaire du conseil au CRF

1

Quels sont les enjeux liés à la compréhension du cadre francophone des certifications pour les pouvoirs locaux ?

Contexte et réalités de terrain

Gaëlle DE ROECK

Chef du service *Fonction Publique Locale* de l'UVCW

Chloé BAUDOIN

Conseillère *Cellule Personnel/RH* de l'UVCW

Notre rôle ce matin

- Vous montrer *pourquoi* ce sujet technique touche votre quotidien de DG et de gestionnaires RH, et *comment* il peut vous aider dans vos procédures de recrutement.
 - Illustrer — des situations concrètes vécues par nos membres
 - Ouvrir la voie — vers le cadre de lecture que Florane va détailler
- Clarifier les notions, identifier les acteurs et préciser le rôle de chacun

Un paysage de qualifications qui s'est complexifié

Il y a vingt ans

Un diplôme scolaire classique, facile à situer.

Aujourd'hui

Une multitude de titres à comparer.

- Diplôme délivré par un établissement scolaire
- Titres ou attestation issus de la formation professionnelle
- Titres validés par le Consortium, sur base de l'expérience
- Diplômes étrangers, avec ou sans équivalence

Un paysage de qualifications qui s'est complexifié

Ces titres sont-ils équivalents ? Complémentaires ?

L'un peut-il remplacer l'autre dans une condition de diplôme ?

Quel mode d'emploi pour comparer ?

→ le Cadre Francophone des Certifications

Quelques situations qui vont vous parler

Titre de compétence vs diplôme requis

Un profil de fonction exige un diplôme classique ; un candidat présente un titre validé par le Consortium. Faut-il l'accepter ?

Diplôme étranger

Équivalence FWB obligatoire ou recommandée ?

Risque de recours

Un candidat écarté conteste la non-reconnaissance de son titre — exposition juridique en cas de décision mal motivée.

Réglementation interne dépassée

Statuts et règlements de travail rédigés avant l'existence de ces dispositifs — le texte et la réalité ne se parlent plus.

Pourquoi mieux comprendre ce cadre change la donne

Sécuriser

Vos procédures de recrutement et l'égalité de traitement entre candidats.

Ouvrir

Vos recrutements à des profils compétents, écartés jusqu'ici par méconnaissance des dispositifs.

Un enjeu concret face à la pénurie de candidats.

Comment améliorer mes procédures de recrutement pour la suite ?

En comprenant les différentes notions et les rôles de chacun

- Les diplômes, les équivalences, les certifications de la formation professionnelle, les titres de compétence;
- Le CFC, la FWB, IFAPME/SFPME, Forem, Bruxelles Formation, Consortium de validation des compétences,

En modernisant ma réglementation interne

Avant

Condition de recrutement pour un ouvrier D4 : Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

Maintenant

Condition de recrutement pour un ouvrier D4 : Diplôme de l'enseignement secondaire supérieur **ou titre positionné au niveau 4 dans le cadre francophone des certifications**

Comprendre les certifications et le Cadre francophone des certifications

Florane MALAM

Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC

Sondage 1

Une certification de niveau 5 remplace-t-elle automatiquement un CESS de niveau 4 ?

- Oui
- Non
- Cela dépend
- Je ne sais pas



Pourquoi ces questions se posent-elles ?

Des certifications différentes dans un même recrutement

Un recruteur peut recevoir :

- un diplôme de l'enseignement ;
- une certification professionnelle ;
- un titre de compétence ;
- une certification étrangère ;
- une attestation ou une carte d'accès ;
- un document ancien qui ne figure pas dans le registre.

Question centrale

Que prouve réellement le document et que permet-il dans le recrutement concerné ?

Qu'est-ce qu'une certification ?

Une certification résulte d'une évaluation. Une certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation.

Elle atteste qu'une personne a acquis des savoirs, des savoir-faire ou des compétences déterminés. Elle est délivrée sous la responsabilité d'une autorité compétente.

Une certification n'est pas automatiquement :

- une attestation de présence ;
- une preuve d'inscription ;
- un rapport de test ;
- une carte d'accès ;
- une preuve d'expérience professionnelle.

Réflexe du recruteur

Identifier la nature exacte du document avant de rechercher son niveau.

Trois grands systèmes de certification

Des certifications issues de systèmes différents

Liste non exhaustive

L'enseignement

- CESS
- Certificat de qualification
- Bachelier
- Master
- BES

La formation professionnelle

- Certificat d'apprentissage
- Diplôme de chef d'entreprise
- Certificat de compétences acquises en formation.

La validation des compétences

- Titre de compétence

Pourquoi le Cadre francophone des certifications ?

Un langage commun entre des systèmes différents

Le CFC permet de :

- rendre les certifications plus lisibles ;
- situer les acquis attestés sur une échelle de huit niveaux ;
- faciliter la comparaison entre les certifications ;
- rendre les niveaux compréhensibles à l'échelle européenne.

Attention

Comparer ne signifie pas déclarer deux certifications **équivalentes**.

Ce que fait le CFC ?

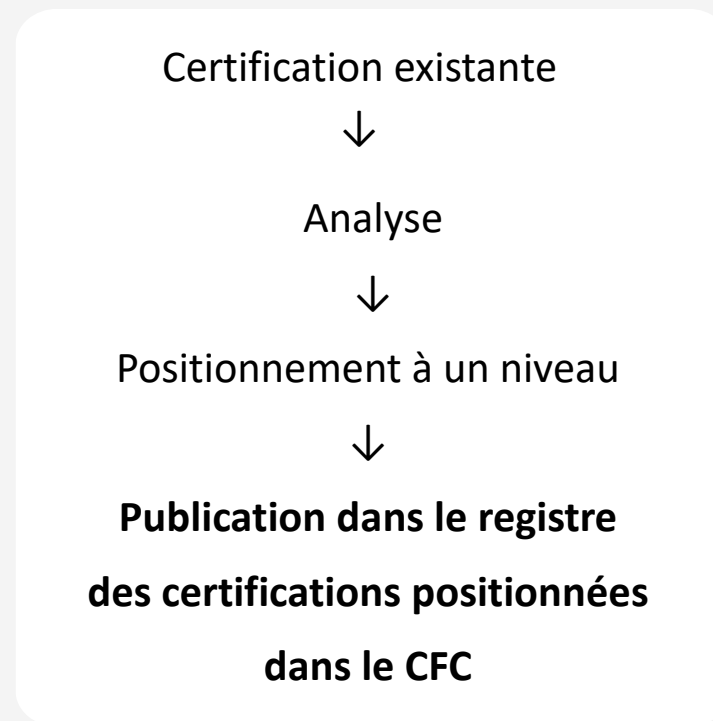
Le rôle du CFC

Le CFC :

- ✓ analyse une certification existante au regard de critères communs ;
- ✓ la positionne sur l'un des huit niveaux ;
- ✓ publie la certification positionnée dans le registre ;
- ✓ rend son niveau lisible dans le CFC et le CEC.

Réflexe du recruteur

Consulter le registre pour vérifier si un niveau officiel a été attribué à la certification exacte présentée par le candidat.



🔍 www.cfc.cfwb.be

Que signifie un niveau ?

Le niveau décrit les acquis attestés

Le positionnement tient compte notamment :

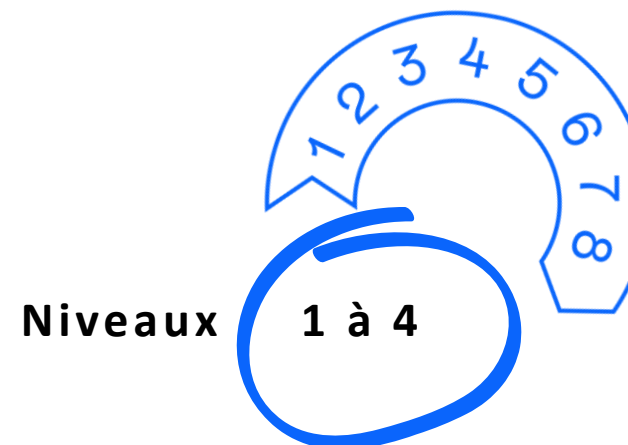
- des savoirs et savoir-faire ;
- de la complexité des situations ;
- du contexte dans lequel la personne peut agir ;
- de son degré d'autonomie ;
- des responsabilités qu'elle peut exercer.

Le niveau ne dépend pas uniquement :

- de la durée de la formation ;
- de l'intitulé du document ;
- du prestige supposé du diplôme ;
- de la fonction occupée par son titulaire.

Les huit niveaux

Des niveaux de référence distincts, du niveau de base au niveau le plus avancé



Niveaux

1 à 4

Des tâches simples et encadrées vers une autonomie dans des situations généralement prévisibles.

Niveaux

5 à 8

Des acquis spécialisés vers la gestion de situations complexes, l'innovation et la production de connaissances ou de méthodes nouvelles.

Cette présentation simplifiée ne remplace pas les descripteurs génériques officiels du CFC.

Tableau des 8 niveaux du CFC

Niveau CFC/CEC	Savoirs / savoir-faire	Contexte, autonomie, responsabilité	Métaphore cuisine
1	Bases non spécifiques	Tâches simples, encadrées	Aide à casser les œufs
2	Bases d'un domaine	Tâches connues, supervisées	Suit la recette simple
3	Savoirs généraux	Choix limités, autonomie restreinte	Prépare plusieurs plats connus
4	Savoirs intégrés	Autonomie complète, contexte prévisible	Suit la recette en comprenant pourquoi

Ressource : Descripteurs génériques du CFC de l'Accord de coopération du 26 février 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création et la gestion d'un Cadre francophone des certifications”
www.cfc.cfwb.be/ressources/cadre-legal/

Niveau CFC/CEC	Savoirs / savoir-faire	Contexte, autonomie, responsabilité	Métaphore cuisine
5	Savoirs spécialisés	Initiative étendue, changements imprévisibles	Invente sa propre recette
6	Savoirs approfondis	Coordination et analyse	Crée un menu et dirige une équipe
7	Très spécialisés	Autonomie totale, innovation	Invente une nouvelle cuisine
8	Avancés / recherche	Création de savoirs nouveaux	Crée la science de la cuisine

Le registre du CFC

Où vérifier le niveau d'une certification ?

Le registre permet de consulter :

- l'intitulé exact de la certification ;
- son niveau CFC et CEC ;
- l'autorité compétente ;
- les informations disponibles sur la certification.

Réflexe du recruteur

Ne jamais attribuer soi-même un niveau CFC par ressemblance avec une autre certification.

Le registre n'est pas encore exhaustif.

L'absence d'une certification dans le registre signifie :

qu'aucun niveau CFC officiel ne peut être affirmé à partir du registre.

Elle ne signifie pas automatiquement :

- que le document est invalide ;
- que la certification n'existe pas ;
- qu'elle n'a aucun effet juridique ;
- qu'elle ne peut pas être prise en considération.

Même niveau ne signifie pas équivalence

Deux certifications au même niveau restent différentes

Deux certifications peuvent être positionnées au même niveau parce que leurs acquis correspondent globalement au même niveau de descripteurs.

Elles peuvent néanmoins différer par :

- leur contenu ;
- leur finalité ;
- leur mode d'évaluation ;
- leur étendue ;
- les droits qui leur sont attachés.

Exemple

Un titre de compétence de niveau 4 n'est pas un CESS.

Un diplôme de chef d'entreprise de niveau 5 n'est pas un BES de niveau 5.

**Le niveau aide à comprendre les acquis.
Il ne remplace pas la certification exigée
par la réglementation.**

Un niveau CFC ne crée pas de droit

**Les effets de droit proviennent de :
l'employeur ou d'une autorité.**

Le positionnement dans le CFC ne donne pas automatiquement accès à un emploi public.

Ce sont les règles de recrutement (règlements ou procédures RH en matière de recrutement, promotion) de l'employeur qui déterminent si une certification peut être acceptée.

Extrait offre d'emploi sur Talents Wallonie : gestionnaire comptable et budgétaire (m/f/x)

Votre profil

Diplôme requis :

Diplôme de base de 2e cycle (p.ex. licence, master, ingénieur commercial) ou de 3e cycle (doctorat) délivré par une université ou une haute école belge :

- dans le domaine de l'économie (par exemple : sciences économiques, sciences économiques appliquées ou sciences de gestion, sciences commerciales, sciences administratives...) ;
- dans l'orientation sciences actuarielles ou en politique économique et sociale.

OU

Certification professionnelle requise : certifications professionnelles positionnées au niveau 7 au moins d'un cadre de certification belge (vous pouvez notamment consulter le site suivant : <https://cfc.cfwb.be>) correspondant à la fonction à pourvoir.

Si vous êtes étudiant en dernière année de l'année académique 2025-2026 dans une des filières académiques précitées, vous pouvez introduire une candidature sous réserve de l'obtention prochaine du diplôme requis (délibéré en septembre 2026).

Ce que le CFC est et n'est pas

Les limites à connaître



Le CFC est :

- un outil de transparence ;
- un cadre de positionnement ;
- un indicateur de niveau ;
- un langage commun entre certification et emploi.



Le CFC n'est pas :

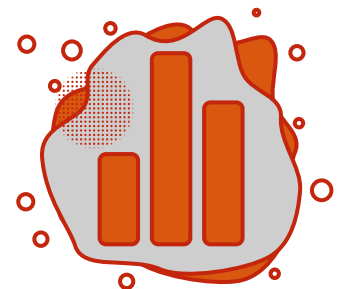
- un service d'équivalence ;
- une autorité de recrutement ;
- un outil qui remplace un diplôme exigé ;
- un dispositif qui crée automatiquement un grade, un barème ou un droit ;
- un instrument qui attribue un niveau à une certification absente du registre.

Sondage 2

Que permet réellement le CFC ?

(Plusieurs réponses possibles)

- Connaître le niveau officiel d'une certification positionnée
- Déclarer deux certifications équivalentes
- Aider à comprendre les acquis attestés
- Décider si un candidat est admissible
- Remplacer un diplôme exigé dans un règlement
- Rendre les certifications plus lisibles
- Je ne sais pas



Les quatre distinctions à retenir

Avant toute décision de recrutement :

1.Document

De quoi s'agit-il exactement ?

2.Certification

Que prouve-t-elle et qui l'a délivrée ?

3.Niveau CFC

Est-elle positionnée dans le registre ?

4.Admissibilité

Que prévoient le statut, le règlement ou l'offre d'emploi ?

Les équivalences de diplômes : un dispositif distinct du Cadre francophone des certifications

Elodie PIERARD

Directrice f.f., Direction des affaires générales et de la sanction des études, Fédération Wallonie - Bruxelles

Équivalence de diplôme

Définition

L'équivalence de diplôme

est une décision officielle à portée juridique prise par la DGEO qui détermine à quel niveau de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles correspond un diplôme obtenu à l'étranger.
Elle repose sur une analyse approfondie des documents scolaires (diplômes, relevés de notes, programmes, attestations, etc.).

Base réglementaire : Arrêté royal du 20 juillet 1971

L'équivalence **garantit une reconnaissance comparable au système belge**, sans élargir les droits d'accès aux études.

Champ d'application

Situations où une équivalence est demandée

- Entamer des études supérieures en FWB ;
- Poursuivre des études secondaires en FWB ;
- Accéder à une formation ;
- Répondre à certaines exigences professionnelles.

Limites du dispositif

- Les titres professionnels sans correspondance dans l'enseignement secondaire de plein exercice ne donnent pas droit à une équivalence.
- Certains diplômes étrangers, même de niveau comparable, ne trouvent aucune correspondance dans le système belge.

Différence entre le Cadre francophone des certifications et l'équivalence

CFC (Cadre francophone des certifications)

- Positionne une certification dans un niveau (1 à 8).
- Attribue un niveau permettant la comparaison des certifications.
- Facilite la lisibilité et la comparabilité entre certifications de différents pays.

L'équivalence

- Examine une demande de reconnaissance selon une réglementation.
- Analyse le diplôme et son contenu pour déterminer sa correspondance en FWB.
- Ne se réduit pas à l'attribution d'un niveau.
- Peut produire des effets juridiques et administratifs concrets (accès aux études, formations, emploi).

Conclusion

Une correspondance de niveau ne constitue pas une décision d'équivalence



equi.oblig@cfwb.be

30

4

Des repères pour mieux interpréter certaines certifications

1) Les certifications de l'enseignement secondaire

Elodie PIERARD

Directrice f.f., Direction des affaires générales et de la sanction des études, Fédération Wallonie - Bruxelles

Le certificat d'enseignement secondaire supérieur(CESS) et le certificat de qualification (CQ)

(Arrêté royal du 29 juin 1984 relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire)

	CESS (article 25, § 2)	CQ (article 26)
Atteste...	d'un niveau d'études - réussite des cours généraux = aptitude à entamer des études supérieures	de la réussite des épreuves de qualification liées à l'option = aptitude savoir-faire
délivré par ...	- le Conseil de classe au terme : - d'une 6^e année de l'enseignement général, technique et artistique ou d'une 7^e année de l'enseignement professionnel	- le Jury de qualification au terme : - d'une 6^e année ou d'une 7^e année de l'enseignement technique de qualification ou professionnel
validé par ...	le service de la sanction des études qui appose le sceau de la Communauté française	
Demande d'un duplicata	Compétence du service de la Sanction des études (duplicata.sec@cfwb.be)	Compétence de l'école (délai de conservation légal des PV : min 30 ans) [le duplicata prend généralement la forme d'une « attestation d'obtention/réussite du titre »]



CESS < ≠ CQ et CQ ≠ CESS

L'un s'obtient indifféremment de l'autre (seul exception : un CQ de Puériculteur/Puéricultrice s'obtient uniquement si CESS ok !)

Comment **vérifier si une personne possède un titre** ?

→ Elle doit en **fournir la preuve** (présenter son titre ou un duplicata/attestation)

Un **CESS** porte **TOUJOURS** l'intitulé **certificat d'enseignement secondaire supérieur**

Un **CQ** porte **TOUJOURS** l'intitulé **certificat de qualification**

Pas d'intitulé : ~~CESS~~ - ~~CQ~~



sanctiondesetudes
@cfwb.be

Contact

Adresse courrier :

DGEO – Service des Equivalences

Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

Adresse visites (sur RDV) et guichet accueil (sans RDV) :

Rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles

Renseignements et prise de RDV par téléphone :

02/890.86.86

Tous les jours ouvrables de 09h à 12h

equi.oblig@cfwb.be

www.equivalences.cfwb.be

Des repères pour mieux interpréter certaines certifications

2) Les certifications de la formation professionnelle (à travers les exemples de l'IFAPME/SFPME, du Forem et de Bruxelles Formation)

Benoît GRIDELET

Chargé de mission certification,
Direction du Développement Pédagogique, IFAPME



Sommaire

Les titres communs de la formation professionnelle

- Le CeCAF (Certificat de Compétences Acquisées en Formation)

Les diplômes de la formation en alternance, filière adulte

- Professionnel Qualifié (ProQual)
- Coordination et Encadrement (CoEn)
- Chef d'entreprise (CE)

Les certificats de la formation en alternance, filière jeune

- Le certificat d'apprentissage

Les certifications professionnelles : de quoi parle-t-on ?

Les certifications professionnelles :

- attestent officiellement des compétences acquises au terme d'un parcours de formation ou d'une procédure de validation ;
- sont délivrées par des autorités compétentes reconnues ;
- constituent une voie de certification complémentaire à celle de l'enseignement ;
- peuvent être positionnées dans le Cadre francophone des certifications ;
- produisent des effets de droit dans l'emploi, l'accès à certaines professions, la poursuite des parcours de formation et la valorisation des acquis.

Exemples : CeCAF ; Professionnel Qualifié (ProQual) ; Coordination et Encadrement (CoEn) ; Chef d'Entreprise (CE) ; Certificat d'Apprentissage ; Titre de Compétence

Le CeCAF

Le CeCAF (Certificat de Compétences Acquises en Formation)

- Délivré par ou au nom des opérateurs publics de formation francophones.
- Atteste la réussite d'épreuves pratiques représentatives de situations réelles de travail.
- Décrit précisément les compétences maîtrisées au terme de la formation.

Valorisation :

- auprès des employeurs ;
- auprès des services publics régionaux de l'emploi ;
- auprès des organismes de formation et établissements d'enseignement

La filière adulte en alternance (IFAPME & SFPME) : La logique de paliers

Public cible : Les adultes de plus de 18 ans

Trois diplômes qui actent l'atteinte de paliers spécifiques permettant de structurer le parcours de l'apprenant :

- **Palier 1** : Professionnel Qualifié (ProQual).
- **Palier 2** : Coordination et Encadrement (CoEn).
- **Palier 3** : Chef d'entreprise (CE).

La valorisation d'acquis est également possible sur base de profils similaires et de compétences validées chez d'autres opérateurs de formation ou dans l'enseignement.

Diplôme Professionnel qualifié

- **Finalité** : Acquérir les gestes essentiels d'un métier pour **décrocher rapidement un emploi de salarié** qualifié en entreprise ou dans les administrations.
- **Compétences** : focus technique, axé sur les aspects pratiques et techniques d'un métier
- **Titre** officiellement homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Niveaux CFC actuels ou visés** : 3 ou 4

Diplôme de Coordination et Encadrement

- **Finalité** : Prépare exclusivement à des **fonctions salariées de management intermédiaire** (chef d'équipe, adjoint de direction, coordinateur de projet).
- **Compétences** : Intègre la compétence du métier et la coordination de tâches de son équipe de terrain.
- **Titre** officiellement homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Niveaux CFC actuels ou visés 3 ou 4**

Diplôme de Chef d'Entreprise

- **Finalité** : Prépare à **devenir indépendant, créer ou reprendre une entreprise**, mais donne également accès à des emplois salariés de direction de PME.
- **Compétences** : Intègre la maîtrise technique approfondie du métier et la direction stratégique de son activité (le pilotage financier, commercial et prend les décisions d'affaires) en toute autonomie.
- **Titre** officiellement homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Niveaux CFC actuels ou visés** : 5 ou 6

La filière Jeunes : Le Certificat d'Apprentissage

- **Public cible** : Les jeunes âgés de **15 à 25 ans**
- **Certificat d'Apprentissage (CA)** : Sanctionne la réussite complète de la formation, homologué par la FWB.
- **Double finalité** : L'insertion professionnelle immédiate comme **salarié qualifié** ou l'accès direct à la **formation pour adultes**
- **Correspondance au Certificat de Qualification** : Lorsque la formation s'appuie sur un profil de compétences validé par l'enseignement et le SFMQ, le jeune obtient par équivalence le **Certificat de Qualification (CQ)** de l'enseignement classique, ouvrant l'accès direct aux fonctions publiques et à l'Enseignement de Promotion Sociale pour le CESS.
- **Niveaux CFC actuels ou visés** : 3 ou 4

Le positionnement dans le Cadre francophone des certifications

- Les certifications professionnelles peuvent être positionnées dans le Cadre francophone des certifications.
- Les certifications actuellement positionnées couvrent principalement les niveaux CFC 2 à 5.
- Le niveau effectif d'une certification doit être vérifié dans le registre officiel des certifications.
- Le CeCAF mentionne directement son niveau lorsqu'il est positionné.

SI UN CERTIFICAT OU UN DIPLÔME N'EST PAS ENCORE POSITIONNÉ AU CADRE, CONTACTEZ L'OPÉRATEUR DE FORMATION

Au-delà du positionnement dans le CFC

La reconnaissance avant le positionnement

- La valeur d'une certification repose d'abord sur les compétences démontrées.
- Ces compétences sont évaluées dans des situations représentatives du métier.
- Elles sont reconnues par les employeurs, les opérateurs de formation et les pouvoirs publics.
- L'absence temporaire d'un positionnement au CFC ne remet pas en cause cette reconnaissance.
- Une forte proximité avec le milieu professionnel

Les certifications de la formation professionnelle s'appuient sur :

- l'alternance (IFAPME et SFPME) ;
- la formation professionnelle en milieu du travail (Forem et Bruxelles Formation)



Des repères pour mieux interpréter certaines certifications

3) Les titres de validation des compétences

Marily ROST

Directrice f.f., Consortium de validation des compétences



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Francophones
Bruxelles



BRUXELLES
FORMATION
former pour l'emploi



Enseignement
pour Adultes



forem



IFAPME



sfpme
LA FORMATION
EN APPRENTISSAGE

Introduction

- ✓ Contexte européen et francophone
Cf. intro de la présentation par l'IFAPME
sur les certifications professionnelles
- ✓ Apprentissage tout au long de la vie
- ✓ Reconnaissance des acquis quelle que
soit la façon dont ils ont été appris
→ Formels, informels et non-formels



- ✓ Expériences de vie
- ✓ Apprentissages sur le lieu de travail
- ✓ Bénévolat
- ✓ Formations non certifiantes
- ✓ Loisirs
- ✓ Etc.

3 gouvernements francophones :



Accord de coopération de 2003
Nouvel Accord de coopération de 2019

5 opérateurs publics de formation :



Consortium de validation des compétences

Vision



Employabilité



Mobilité professionnelle



Cohésion sociale

Mission

CITOYEN

- ✓ Organiser les démarches
- ✓ Vérifier la maîtrise des compétences professionnelles
- ✓ Délivrer un Titre de compétence



Titre de compétence



Document officiel



Cofinancé par
l'Union européenne



Supplément au Certificat Europass

Titre de compétence

- ✓ Répartition des compétences du métier dans une ou plusieurs **Unité(s) de compétence (UC)** selon la **pertinence** sur le **marché de l'emploi**
- ✓ Pour chaque unité, il existe une épreuve
En cas de réussite, un Titre est délivré
- ✓ Possibilité de cumuler plusieurs Titres



Titre de compétence

Exemple de métier : Couvreur / couvreuse

- Titre 1** : Façonner et poser les éléments d'égouttage et d'évacuation d'eaux pluviales.
- Titre 2** : Réaliser la pose d'une couverture en tuiles et sa sous toiture
- Titre 3** : Réaliser la pose d'une couverture en ardoises
- Titre 4** : Réaliser la pose d'une couverture métallique
- Titre 5** : Etablir le diagnostic d'une toiture existante



Titre de compétence

Exemple : Conseiller/conseillère en emploi et insertion professionnelle

Titre 1 : Accompagner la personne en recherche d'emploi en mobilisant les techniques et ressources adaptées

Titre 2 : Accompagner l'employeur dans sa demande en mobilisant les techniques et ressources adaptées

Exemple : Aide-cuisinier/ aide-cuisinière en collectivité

Titre 1 : Participer à toutes les tâches de collectivité, avant, pendant et après le service





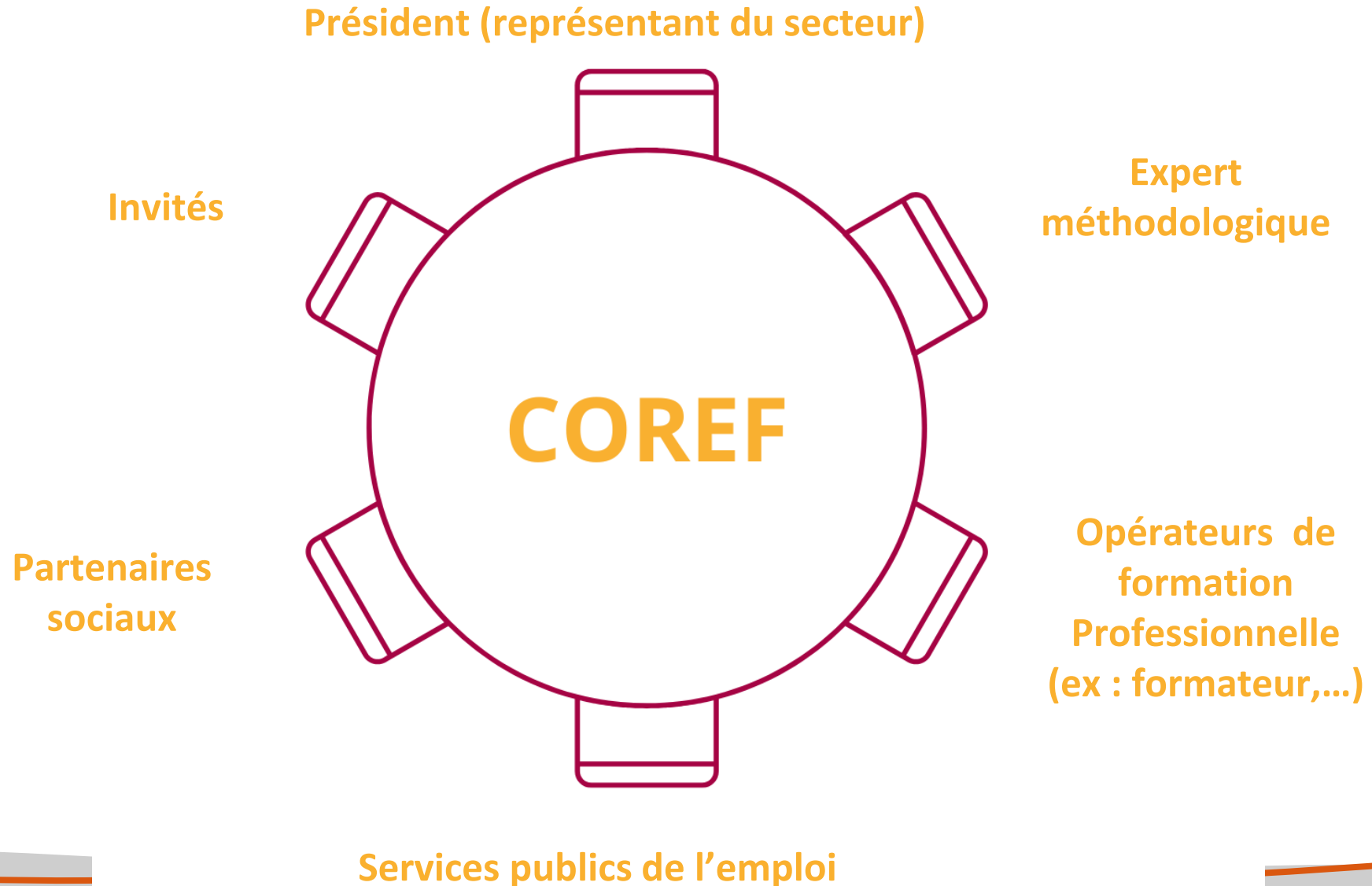
L'épreuve de validation des compétences

- ✓ Mise en situation professionnelle reconstituée
- ✓ Evaluation sur base de critères par un jury de professionnels (responsable, évaluateur, observateur) ;
- ✓ Dans un Centre agréé, en entreprise ou en milieu carcéral.

Outil : grille d'évaluation



Commission de référentiel



La validation des compétences, pour qui ?

Pour toute personne :

- ✓ de + de **18 ans**, tout au long de sa vie
- ✓ Possédant des **compétences** professionnelles



Les avantages du Titre de compétence



REPRISE D'ÉTUDE OU DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ACCÈS FACILITÉ AU JURY DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE*

de l'enseignement secondaire ordinaire (CESS)

Infos et Contact: président du Jury - jurys@cfwb.be

ACCÈS ET DISPENSE

lors d'un parcours de formation professionnelle*

Infos et Contact



Agent / Agente d'accueil



Avantages

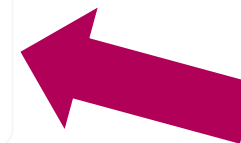
Obtenez une certification délivrée au nom des gouvernements francophones pour faciliter votre recherche d'emploi en Belgique ou en Europe, évoluer dans votre carrière ou améliorer votre mobilité interne.



Reprise d'études / en formation avec dispenses

Grâce aux Titres de compétence, vous pouvez être dispensés de modules de formation ou d'études correspondant aux compétences que vous maîtrisez déjà et que vous avez fait certifier.

[En savoir plus >](#)



[Voir tous les avantages](#)

Les avantages du Titre de compétence



PARCOURS PROFESSIONNEL

**PREUVE DANS LE CADRE D'UN
RECRUTEMENT OU D'UNE MOBILITÉ
PROFESSIONNELLE** (congé éducation possible)

**VALORISATION AU SEIN
DE LA FONCTION PUBLIQUE***

En Wallonie et à Bruxelles

ACCÈS AUX ALLOCATIONS D'INSERTION*
pour les - de 21 ans

[www.onem.be/citoyens/stage-d-insertion-
professionnelle/avez-vous-droit-aux-
allocations-apres-des-etudes](http://www.onem.be/citoyens/stage-d-insertion-professionnelle/avez-vous-droit-aux-allocations-apres-des-etudes)



AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ

en Belgique et à l'étranger

[www.Validationdescompetences.be
/le-supplément-au-certificat-europass](http://www.Validationdescompetences.be/le-supplément-au-certificat-europass)



RENFORCEMENT DE L'ESTIME DE SOI



des candidats ont
plus confiance en eux
(Etude d'impact de Sonecom, 2012)

Les avantages du Titre de compétence



ACCÈS ET RECONNAISSANCE DE LA PROFESSION

ACCÈS À LA PROFESSION

(Automobile et cycles, Boulangerie, Coiffure,
Construction, Electricité, Esthétique, HoReCa)*

Contact : **Guichets d'entreprise**



Il faut disposer de **l'ensemble des Titres de compétence associés à un métier**



La reconnaissance de l'accès à la profession n'est pas automatique : ce sont les **guichets d'entreprise** qui décident de l'admissibilité des Titres de compétence sur base des données de la base **diplo** (base de données reprenant l'ensemble des certifications permettant de créer son entreprise)

validationdescompetences.be



*« J'ai fait une formation au Forem
et puis j'ai travaillé pendant 10 ans pour des patrons. Ensuite, j'ai eu envie de me **lancer
comme indépendant**, alors j'ai passé la validation des compétences »*

- Sébastien, couvreur indépendant



Exemple : le médiateur numérique : recto



3 gouvernements

Au nom des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, vu le décret de la Communauté française du 03 mai 2019, vu le décret de la Région wallonne du 02 mai 2019, vu le décret de la Commission communautaire française du 29 mars 2019,

attendu que Madame DUPONT Marie
né(e) à Dinant,

le 18/03/1978

a, en date du 22/01/2024, fait la preuve de ses compétences

Le Comité directeur du Consortium de la validation des compétences lui délivre le Titre de compétence (réf. MEDIANUM)

L'unité de compétence

Le niveau CFC

Accompagner le public dans l'appropriation des outils et usages numériques, constituant le métier de Médiateur/Médiatrice numérique

Cette certification est positionnée au niveau 4 du CFC et du CEC (EQF).

Fait à Uccle, le 09/04/2024

Les Présidents du Comité directeur

Le Candidat



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Exemple : le médiateur numérique : verso

On y retrouve le nom de l'unité de compétence certifiée et les activités-clés qui la composent :

CODE : MEDIANUM

Accompagner le public dans l'appropriation des outils et usages numériques

- Recevoir, informer et orienter le public
- Construire et mettre en pratique un programme d'animations et d'activités pédagogiques
- Contribuer à la gestion technique de base des équipements numériques
- Maîtriser et actualiser la connaissance des outils numériques pour les actions et opérations courantes
- S'insérer dans un réseau partenarial
- Participer à l'évaluation régulière du dispositif

L'unité de compétence

Les 6 activités-clés

Points importants

Ce n'est pas une personne ni un métier qui est positionné au CFC mais une certification
→ Exemple : une personne peut avoir plusieurs certifications professionnelles, Titres de compétence, etc. et cela évolue tout au long de sa vie

Un Titre de compétence de niveau 4 n'est pas équivalent à un CESS mais il est positionné au même niveau d'autonomie, de degré de complexité et de responsabilité



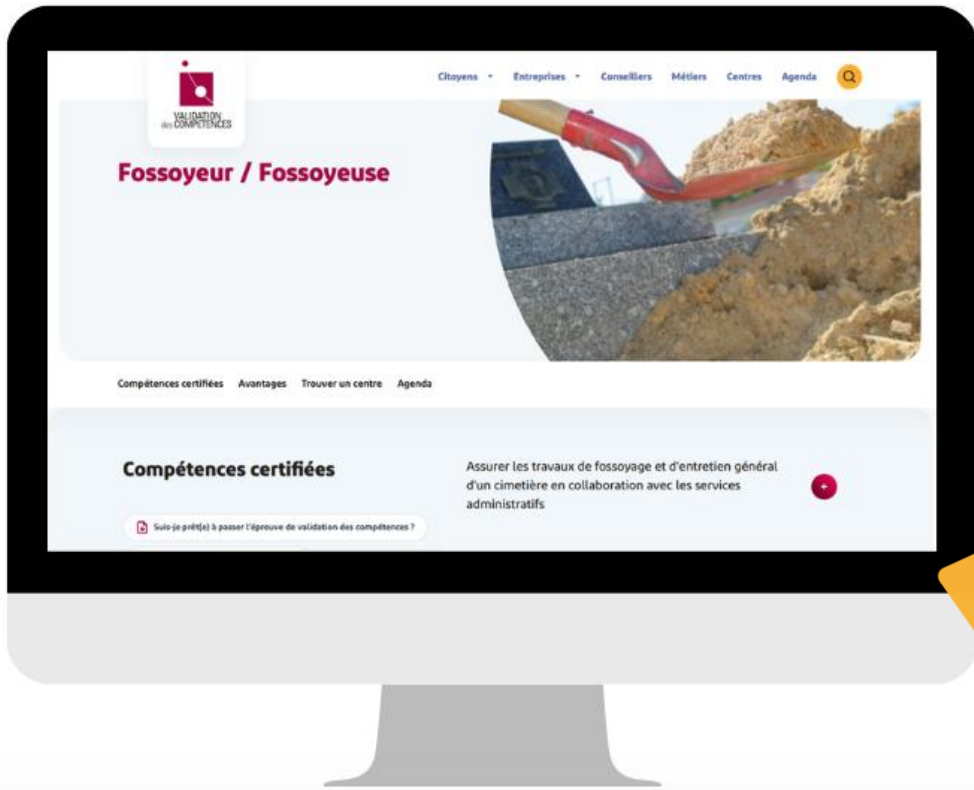


Niveaux	Savoirs, aptitudes	Contexte, autonomie et responsabilité
1	Quoi	Avec quel degré d'autonomie
2	Pour quoi faire	
3		
4	A propos de quoi	Dans quelle situation
5		
6	Dans quelle perspective	Avec quelle responsabilité
7		
8		

Dans le répertoire du Cadre francophone des certifications, on retrouve les certifications de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la validation des compétences.

171 Titres de compétence y sont déjà positionnés, sur des niveaux de 2 à 5.

Selon le moment où un Titre a été imprimé pour une personne qui a réussi une épreuve, le niveau du positionnement est indiqué sur son document...ou pas → il faut toujours se renseigner



Sur notre site Internet, dans la rubrique de chaque métier, vous avez le nom de la ou des unité(s) de compétence certifiée



Si vous cliquez sur le +, vous avez de plus amples informations



Parmi ces informations, vous avez entre autres les activités-clés et les compétences validées

Tout en bas de la liste, le niveau de positionnement au CFC est indiqué



Exécuter des tâches administratives

- Réceptionner, compléter et renvoyer les documents
- Tenir à jour le registre d'inhumation
- Entretenir des contacts réguliers avec l'administration communale (état civil, population)

Entretenir le matériel et les équipements

- Nettoyer les outils
- Ranger les outils et le matériel mécanique
- Entretenir les équipements individuels de protection

Sur base de quels critères le jury jugera-t-il votre travail ?

- Le travail de fossoyage et d'entretien est correct
- La connaissance du métier de fossoyeur est pertinente

Durée de l'épreuve

2H45

Ce Titre de compétence est positionné au niveau 3 du Cadre francophone des Certifications (CFC)

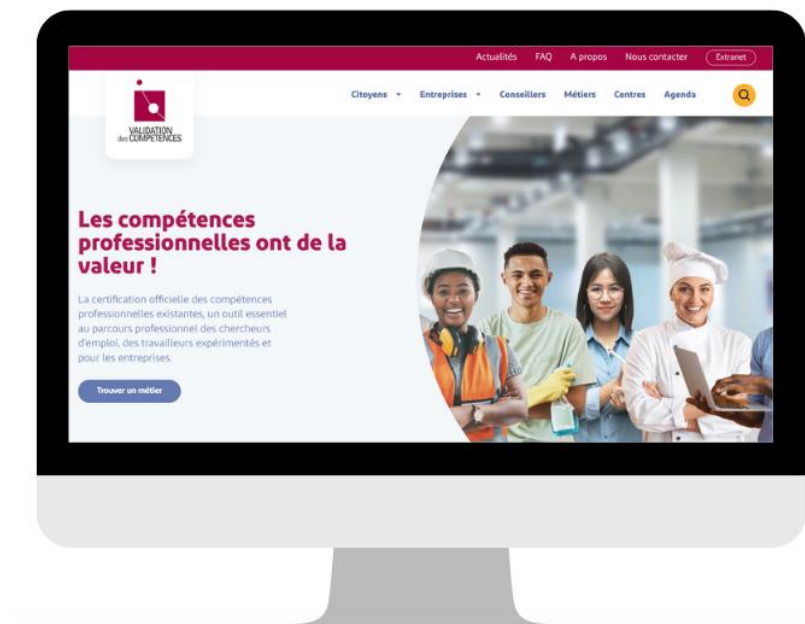
RDV sur le site web de la VDC

Contactez-nous sur info@cvsdc.be

validationdescompetences.be



SCANNE-MOI !



- ✓ Les métiers et les fiches métiers
- ✓ Les compétences certifiées
- ✓ Les avantages
- ✓ Une FAQ
- ✓ ...Et les positionnements CFC de chaque Titre

Merci pour votre attention !



Cas concrets & exemples de mises en pratiques

Florane MALAM

Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC

SAVE THE DATE

LES CERTIFICATIONS EN BELGIQUE ET EN EUROPE

Mieux les comprendre. Mieux les utiliser.



MATIN #Forum

- Partager
- Comparer
- S'inspirer



APRÈS-MIDI #Digital Lab

- Explorer
- Tester
- Contribuer



Lundi
14 décembre



Comet Meetings
Louise
Bruxelles



9h00 | Accueil
9h30 | Ouverture

70

Cet événement s'adresse aux professionnels de l'enseignement, de la formation professionnelle, de la validation des compétences, de l'emploi, de l'orientation et du recrutement, ainsi qu'aux partenaires européens, aux apprenants, aux travailleurs et, plus largement, à toute personne intéressée par la valorisation des certifications.



J'accepte l'invitation Outlook



Inscription
sur www.cfc.cfwb.be/evenement/

Un événement organisé par l'instance du Cadre francophone des certifications.



Financé par
l'Union européenne



Retour aux situations de recrutement

Passons de la notion à la décision

Depuis le début de la matinée, nous avons distingué :

- les certifications de l'enseignement ;
- les certifications professionnelles ;
- les titres de compétence ;
- le niveau CFC ;
- l'équivalence ;
- les effets liés à la réglementation.

Il reste une question

Comment articuler ces informations dans une situation réelle de recrutement ?

Une méthode unique pour tous les cas

Avant toute décision de recrutement

Les cinq vérifications :

1. De quel document s'agit-il ?
2. Que prouve-t-il réellement ?
3. La certification exacte est-elle positionnée dans le CFC ?
4. Quel texte fixe les conditions du recrutement ?
5. Quelle autorité est compétente pour répondre ?

Cas pratique 1

Diplôme de chef d'entreprise et CESS

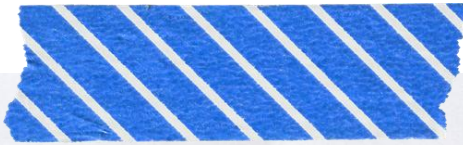
Situation :

Le poste d'assistant administratif exige un CESS.

Un candidat présente un Diplôme de chef d'entreprise, Agent immobilier, potentiellement positionné au niveau 5 du CFC.

Question : Dans cette situation, quelle est votre première réaction ?

- J'accepte cette candidature, puisque le diplôme est niveau 5.
- Je n'accepte pas cette candidature : une certification professionnelle ne peut pas être acceptée.
- Je vérifie les conditions prévues par le règlement de recrutement.
- Je ne sais pas.



Ce qu'il faut retenir

Le bon réflexe n'est pas de comparer uniquement les niveaux.
Le bon réflexe est de vérifier si le règlement de recrutement permet d'admettre cette certification.

Le CFC aide l'employeur à comprendre la certification présentée. C'est ensuite le règlement de recrutement qui détermine les certifications pouvant être prises en considération.

Cas pratique 2

Certification professionnelle française et CESS

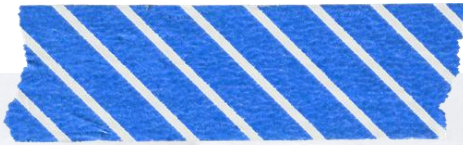
Situation :

Le poste d'assistant administratif exige un CESS.

Une candidate présente une certification professionnelle obtenue en France, portant la mention « niveau 5 ».

Question : Dans cette situation, quelle est votre premier réflexe ?

- Je lui demande une équivalence belge
- Je cherche une certification belge équivalente
- Je vérifie si cette certification peut être prise en compte dans mon recrutement
- Je refuse la candidature parce que la certification a été obtenue à l'étranger
- Je ne sais pas



Ce qu'il faut retenir

Dans le secteur privé, l'employeur peut décider des certifications qu'il accepte, dans le respect des règles applicables à l'emploi.

Dans le secteur public, cette possibilité doit être prévue dans le statut, le règlement de recrutement ou les règles applicables à l'accès à l'emploi.

Cas pratique 3

Titre de compétences et CESS

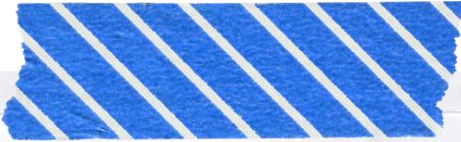
Situation :

Un poste d'assistant administratif est à pourvoir. L'offre d'emploi mentionne le CESS parmi les conditions d'accès.

Un candidat présente le Titre de compétence « Organiser et encadrer le travail d'une petite équipe », constituant le métier de Référent / Référente encadrant intersectoriel. Ce titre est positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications, comme le CESS.

Question : Dans cette situation, quelle est votre première réaction ?

- J'accepte la candidature : le titre de compétence et le CESS sont tous les deux positionnés au niveau 4.
- Je refuse la candidature : un titre de compétence ne peut pas remplacer un diplôme de l'enseignement.
- Je vérifie les conditions du recrutement et le contenu précis de l'offre d'emploi pour déterminer si cette certification peut être prise en considération.
- Je ne sais pas.



Ce qu'il faut retenir

MÊME NIVEAU $\neq$ MÊME CERTIFICATION $\neq$ ÉQUIVALENCE

Mais cela ne signifie pas non plus qu'une certification issue d'un autre système doit être écartée.

Le bon réflexe du recruteur est de vérifier ce que prévoient les règles du recrutement et l'offre d'emploi.

Cas pratique 4

Plusieurs certifications présentées : que vérifier ?

Situation :

Un poste administratif est à pourvoir.

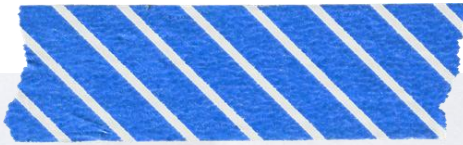
L'offre est ouverte aux candidats qui disposent d'un Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou de toute autre certification positionnée au niveau 4 ou au niveau 5 du Cadre francophone des certifications.

La candidate présente deux documents :

- Un certificat d'études de 6e année de l'enseignement secondaire professionnel - Subdivision : Équipière polyvalente en restauration
- Un certificat de qualification de sixième année de l'enseignement secondaire - Subdivision : Équipière polyvalente en restauration

Question : Dans cette situation, quelles vérifications devez-vous faire avant de vous prononcer sur la candidature ?

- Vérifier si le candidat a également obtenu un CESS.
- Vérifier si l'une des certifications présentées est positionnée au niveau 4 ou au niveau 5 du Cadre francophone des certifications.
- Considérer que le certificat de qualification vaut automatiquement CESS.
- Refuser directement la candidature parce que les certifications présentées concernent la restauration et non l'administration.
- Je ne sais pas.



Ce qu'il faut retenir

Lisez l'offre comme vous demandez au candidat de la lire.

Si elle prévoit plusieurs voies d'accès :

- 1.vérifiez chacune d'elles ;
- 2.n'assimilez pas des certifications différentes ;
- 3.n'ajoutez pas un critère qui n'était pas prévu.

Cas pratique 5

Une certification indiquée « non organisée actuellement »

Situation :

Un poste de collaborateur administratif est à pourvoir.

L'offre est ouverte aux candidats qui disposent :

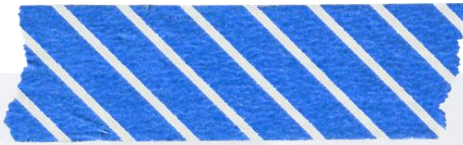
- d'un Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ;
- ou de toute autre certification positionnée au niveau 4 ou au niveau 5 du Cadre francophone des certifications.

Un candidat présente un Certificat de compétences acquises en formation de « Collaborateur administratif et comptable ».

Vous consultez le registre du Cadre francophone des certifications. La certification y est positionnée au niveau 4, mais porte la mention : « Non organisée actuellement »

Question : Que signifie cette situation pour l'examen de la candidature ?

- La mention « non organisée actuellement » ne remet pas en cause la certification déjà obtenue par le candidat.
- La certification répond au critère de niveau prévu dans l'offre puisqu'elle est positionnée au niveau 4.
- La candidature doit être écartée puisque la formation n'est actuellement plus organisée.
- Le candidat doit obtenir une certification actuellement organisée pour pouvoir être admis.
- Je ne sais pas.



Ce qu'il faut retenir

Une formation peut ne plus être organisée aujourd'hui sans que les certifications déjà délivrées perdent leur valeur.

Et, dans ce cas précis :

L'offre accepte les certifications de niveau 4 ou 5.

La certification présentée est de niveau 4 :

la mention « non organisée actuellement » ne constitue pas, à elle seule, un motif pour écarter la candidature.

Cas pratique 6

Une certification non positionnée dans le Cadre francophone des certifications

Situation : Un poste d'assistant administratif est à pourvoir.

L'offre est ouverte aux candidats disposant d'un Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou d'une autre certification positionnée au niveau 4 ou au niveau 5 du Cadre francophone des certifications.

Un candidat présente un Certificat d'apprentissage – Assistant administratif polyvalent

Vous recherchez cette certification dans le registre du Cadre francophone des certifications.
Elle n'y figure pas.

Vous consultez le contenu de la certification. Les acquis d'apprentissage attestés correspondent à plusieurs activités prévues dans l'offre : accueil, traitement de documents, encodage de données, classement et suivi administratif.

Vous trouvez également dans le registre une certification dont le contenu et les acquis d'apprentissage sont proches, positionnée au niveau 4.

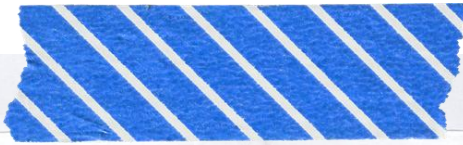
Mais la certification du candidat n'est pas positionnée et votre règlement de recrutement ne prévoit pas la prise en compte d'une certification non positionnée.

Cas pratique 6

Une certification non positionnée dans le Cadre francophone des certifications

Question : Quelles conclusions tirez-vous de vos vérifications ?

- La certification garde sa valeur même si elle n'est pas positionnée dans le Cadre francophone des certifications.
- Je peux lui attribuer le niveau 4 puisque son contenu est proche d'une certification positionnée à ce niveau.
- Pour ce recrutement, je dois appliquer les conditions prévues dans l'offre et dans le règlement.
- Je peux accepter la candidature sur la seule base de la proximité entre les acquis d'apprentissage attestés et ceux recherchés pour le poste.
- Cette situation peut conduire l'employeur à revoir, pour l'avenir, ses règles de recrutement afin de mieux prendre en compte ce type de certification.
- Je ne sais pas.



Ce qu'il faut retenir

Absente du registre $\neq$ sans valeur.

Certification proche $\neq$ même niveau.

Acquis d'apprentissage pertinents $\neq$ admissibilité automatique.

Le recruteur analyse la certification et applique les règles du recrutement. Il ne positionne pas lui-même une certification.

La grille consolidée

Les cinq questions
à conserver avant
de décider

Question	Ce que je vérifie
① Quel document ?	Intitulé exact et nature du document
② Que prouve-t-il ?	Acquis évalués et autorité compétente
③ Quel niveau ?	Publication éventuelle dans le registre du CFC
④ Que leffet ?	Texte ou règlement qui lui attribue un droit
⑤ Quelle décision ?	Conditions du recrutement et autorité compétente

Ce que le CFC apporte au recruteur

Un outil d'instruction, pas une décision automatique



Le CFC permet de :

- vérifier un niveau officiel ;
- mieux comprendre les acquis attestés ;
- situer une certification dans un paysage commun ;
- éviter certaines comparaisons trompeuses ;
- formuler les bonnes questions.



Il ne permet pas, à lui seul, de :

- accepter ou refuser une candidature ;
- établir une équivalence ;
- attribuer un grade ;
- fixer un barème ;
- remplacer le titre exigé dans un règlement.

Une bonne réponse commence par une bonne question

Les 6 cas montrent que les difficultés ne viennent pas seulement d'un manque d'information.

Elles viennent souvent du fait que l'on consulte :

- le mauvais outil ;
- le mauvais organisme ;
- ou la bonne source pour répondre à la mauvaise question.

Synthèse des 6 cas pratiques

Cas	Réflexe à retenir	Action
Cas 1 — Diplôme de chef d'entreprise / CESS	Ne pas décider sur le seul niveau.	> Vérifier les conditions prévues par le règlement de recrutement.
Cas 2 — Certification professionnelle étrangère	Ne pas chercher automatiquement une équivalence.	> Vérifier si les règles de recrutement permettent de prendre en compte cette certification.
Cas 3 — Titre de compétence / CESS	Même niveau ne signifie pas même certification ni équivalence.	> Vérifier ce que prévoient l'offre et les règles du recrutement.

Cas	Réflexe à retenir	Action
Cas 4 —Plusieurs certifications présentées	Ne pas regarder une seule voie d'accès et ne pas ajouter de critère non prévu.	> Vérifier toutes les possibilités prévues dans l'offre.
Cas 5 — « Non organisée actuellement »	Ne pas confondre l'organisation actuelle de la formation avec la valeur d'une certification déjà obtenue.	> Lire correctement les informations du registre et appliquer les conditions de l'offre.
Cas 6 — Certification non positionnée	Absente du registre ne signifie pas sans valeur, mais le recruteur ne peut pas lui attribuer un niveau.	> Analyser la certification, appliquer les règles actuelles et, si nécessaire, faire évoluer celles-ci pour l'avenir.

Où trouver l'information fiable ?

Florane MALAM

Coordinatrice Cellule exécutive, Instance CFC

Commencer par identifier la question

Quelle information cherchez-vous ?

1. Je veux connaître le niveau CFC

→ Consulter le registre du CFC.

2. Je veux comprendre ce que la certification atteste

→ Consulter l'organisme ou l'autorité qui l'a délivrée.

3. Je cherche une équivalence

→ Contacter le service compétent selon le type de diplôme et l'objectif de la demande.

4. Je veux savoir si le candidat est admissible

→ Consulter le statut, le règlement, l'offre d'emploi et l'autorité de recrutement.

5. Je veux vérifier l'effet d'un document particulier

→ Rechercher le texte ou le dispositif qui lui attribue cet effet.

Qui contacter selon la question ?

Les principaux interlocuteurs

Question	Interlocuteur ou source
Niveau d'une certification positionnée	Registre et Instance CFC
Certification de l'enseignement secondaire	Service compétent de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Équivalence d'un diplôme	Service des équivalences compétent

Question	Interlocuteur ou source
Certification professionnelle	Organisme certificateur concerné
Titre de compétence	Consortium de validation des compétences
Admissibilité dans un recrutement local	Statut, règlement, autorité locale et UVCW selon la question
Effet d'une carte ou d'un dispositif spécifique	Autorité responsable du dispositif et texte applicable

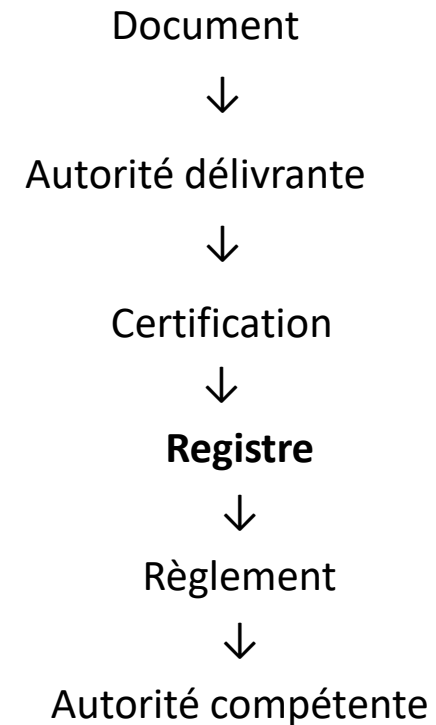
Message

Aucun organisme ne peut répondre seul à toutes les questions.

Le parcours de vérification

Avant de répondre au candidat :

1. Lire l'intitulé exact du document.
2. Identifier l'autorité qui l'a délivré.
3. Vérifier s'il s'agit d'une certification.
4. Consulter le registre si la question porte sur le niveau CFC.
5. Lire la règle qui encadre le recrutement.
6. Contacter l'autorité compétente si une vérification reste nécessaire.



Conclusion avant les questions-réponses

La bonne réponse dépend de la bonne question

Le CFC répond à la question :

À quel niveau les acquis de cette certification positionnée correspondent-ils ?

Il ne répond pas seul aux questions :

- Cette certification est-elle équivalente à une autre ?
- Le candidat peut-il être admis ? Quel grade ou quel barème faut-il lui attribuer ?
- Ce document produit-il un effet dans ma procédure ?

**Merci
pour votre attention !**

**Nous restons
à votre disposition !**

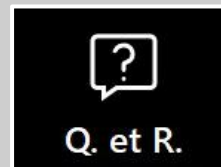
- www.cfc.cfwb.be
- instancecfc@cfwb.be

Moment d'échange / Q/R des participants

En présence de l'ensemble des orateurs et de

Stéphanie BOUVEROUX

Chargée de projets et secrétaire du conseil au CRF



Nous répondons à vos **questions !**



Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?



En conclusion et... pour aller plus loin

Vos supports PPT	plateforme eCampus
Les replays de nos webinaires « PRH »	https://www.uvcw.be/formations/webinaires
Nos articles et actualités – Cellule PRH	https://www.uvcw.be/personnel/accueil
Assistance-conseil - Cellule PRH	Nos conseillers sont au service exclusif des membres de l'UVCW. Par courriel à l'adresse prh@support.uvcw.be
Nos formations PRH	https://www.uvcw.be/formations/list/personnel 

Merci pour votre participation !

À bientôt !



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl